



LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MARNE

ARRETE N°2074/2016  
FIXANT LA COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'article L 1424-27 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 07/2015 du conseil d'administration du SDIS de la Marne du 22 mai 2015 relative à l'élection des membres du bureau du SDIS de la Marne,

Vu le procès-verbal du 22 mai 2015 relatif à l'élection des vice-présidents et du membre supplémentaire au bureau du SDIS de la Marne,

Vu la délibération n° 35/2016 du 07 novembre 2016 relative au remplacement de Monsieur Yan MORAND dans les instances du SDIS de la Marne – élection et désignation,

Considérant que, le 22 mai 2015, Monsieur Yan MORAND a été élu 2<sup>ème</sup> vice-président du bureau du SDIS de la Marne et que la composition du bureau était la suivante :

- 1<sup>er</sup> vice-président : Monsieur Jean-Marc ROZE,
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Monsieur Yan MORAND,
- 3<sup>ème</sup> vice-président : Monsieur Pascal DESAUTELS,
- Membre supplémentaire : Monsieur Jean-Raymond EGON.

ACTE REÇU LE  
07 DEC. 2016  
PREFECTURE DE LA MARNE  
DRCL

Considérant que, courant octobre 2016, Monsieur Yan MORAND a démissionné de tous ses mandats d'élus, ce qui induit sa démission de la liste des élus du collège des EPCI du conseil d'administration du SDIS de la Marne,

Considérant que, suite à cette démission, la délibération n°35/2016 du conseil d'administration du SDIS du 7 novembre 2016 mentionne l'élection de Monsieur Jean-Raymond EGON, qui était membre supplémentaire du bureau, pour le remplacer en tant que 2<sup>ème</sup> vice-président du bureau du SDIS de la Marne,

Considérant par ailleurs que, ladite délibération n° 35/2016 mentionne l'élection de Madame Frédérique SCHULTHESS en tant que membre supplémentaire au bureau du Conseil d'Administration du SDIS de la Marne en remplacement de Monsieur Jean-Raymond EGON,

Considérant qu'il convient d'actualiser la liste des membres du bureau du SDIS de la Marne.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La composition du bureau du SDIS de la Marne est la suivante :

- 1<sup>er</sup> vice-président : Monsieur Jean-Marc ROZE,
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Monsieur Jean-Raymond EGON,
- 3<sup>ème</sup> vice-président : Monsieur Pascal DESAUTELS,
- Membre supplémentaire : Madame Frédérique SCHULTHESS.

**ARTICLE 2 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3 :** Le directeur départemental du service d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fagnières, le

5 DEC. 2016

Le Président,

Charles de COUBSON